

Représentants des employeurs

- UNGE (présent)
- FENIGS (Présent)
- CSNGT (Présent)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU FNCB-CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présent)
- FNSCBA CGT (Absent)
- CFE-CGC (Pouvoir donné à la CFTC)

Représentant Direction Générale du Travail

Virginie BAZIN

Vincent GASSINE

Secrétariat

Anifa NASRI Société GAD

MISE EN PLACE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

Visioconférence de 9h30 à 12h30

INTRODUCTION

Commission réunie exceptionnelle en format Atypique

La DGT rappelle son rôle en précisant son devoir de neutralité absolue. L'objet étant la reprise du dialogue social et l'autonomie des partenaires sociaux.

Rappelle du rôle du président des CMP : Accompagner, rétablir un dialogue social respectueux des règles du jeu de la négociation vers l'autonomie.

3 Points fondamentaux sont abordés pour la mise en place de la CMP :

1^{er} point : Principe même des formalismes CMP

UNGE : Avis favorable

UNTEC : Avis favorable et souligne que le point sur les mandats devient récurrent

Volonté commune avec l'UNGE de rétablir le dialogue social.

Création d'accord de branche reste une priorité.

Précise qu'elle quittera la FIAC si aucune amélioration constatée et si l'organisation ne redevient pas stable.

Enjeux importants sur l'organisationnel et notamment sur la production d'un accord.

CSNGT : Avis favorable pour pallier aux différentes difficultés. Volonté commune de rétablir le dialogue social de branche.

Avis favorable pour le format mixte

FENIGS : Avis favorable pour le passage en CMP.

SYNATPAU : Avis défavorable par principe. Le Synatpau souhaite que les organisations soient plus actives dans la branche pour au final aboutir à un accord de branche.

Le SYNATPAU rappelle la difficulté au regard de certains OS qui ne préparent pas les réunions et constate un défaut de participation concret.

FO : Avis favorable pour le format mixte et le rapprochement des branches

CFTC : Avis favorable pour ce format mixte. Déploie l'absence de réponse aux lettres ouvertes et souhaite un avancement sur les CCN.

2^e point : Principe de fusion des branches périmètre FIIAC

UNGE : Pas de remise en cause. Souhaite envisager d'autre fusion.

Pas d'urgence à faire converger les conventions collectives

Souhaite envisager d'autres fusion sur d'autres périmètres.

UNTEC : Avis favorable à aboutir sur l'accord de fusion. L'Untec s'interroge sur la volonté des OS de négocier sur le périmètre FIIAC

FENIGS : Souligne le problème de la représentation des statuts.

Avis défavorable par principe. Si accord en vigueur pas de convergence des CCN

Pas d'urgence à faire converger les conventions collectives. Mise en attente recommandée.

CSNGT : N'est pas signataire de l'accord de fusion et n'a pas défini de stratégie pour le changement de périmètre

SYNATPAU : Avis défavorable – Remise en cause de l'accord de fusion FIIAC.

Le SYNATPAU doute de la pertinence du périmètre FIIAC, mais souhaite faire grandir la branche et préparer l'avenir.

CFTC : Non signataire de l'accord de fusion suite à un désaccord.

Pas de volonté de remettre en cause l'accord de fusion. Stratégie partagée

FO : Non signataire de l'accord de fusion et pas favorable au principe même. FO s'interroge sur la possible remise en cause mais non statué à ce jour.

Point N° 3 : Priorités des Négociations : Quels sont les thèmes prioritaires :

UNGE : Priorité immédiate : Accord FIIAC sur la partie des négociations et problématique des mandats et inclure la notion de suppléant.

La DGT précise qu'elle ne positionne pas sur la question des mandats et Quid de l'UNGE quant au respect des règles conventionnelles, qui demeure une priorité.

L'UNTEC : Toilettage accord de fusion – Point sur les mandats : pratique représentative qui ne doit pas être un point bloquant et déterminer les règles organisationnelles

FENIGS : Rejoint l'UNGE et l'UNTEC pour refixer les règles et se concentrer sur des sujets plus porteurs

Accord contrat de chantier : Accord sur le fond, mais problème de posture.

CSNGT : Avis favorable sur une reprise de l'accord. Voir accord sur le télétravail pour en discuter au sein de la branche. Position commune avec les autres OP

SYNATPAU : Toilettage accord de fusion- Remettre le dialogue social en ordre de marche. Respect des règles conventionnelles notamment sur les mandats et déplacements.

CFTC : Volonté de reprendre le contrat de chantier, accord de fusion, harmoniser les salaires, avancer sur les CQP, Epargne salariale et point sur l'égalité femme/homme.

FO : *Problème technique – Propos inaudibles*

Points généraux :

Les convocations et l'ordre de jour sont envoyés par la DGT.

Les organisations se sont engagées à confirmer leur adresse mails si nécessaire avant le 23 septembre 2020.

La boîte mail de contact est : cppni@fiac.fr

PROJET D'ACCORD CONTRAT DE CHANTIER :

Organisation expertise juridique : Chaque OP et OS devra faire ses recherches et partagera ses recherches en CMP.

Solliciter des Conseils et partager ce point sur la prochaine commission.

Tenu du secrétariat de séance et gestion de la boîte mail contact@cppni.fr par Anifa NASRI.

Prochaine CMP est fixée au 7 octobre de 9h30 à 17h dans les locaux de l'UNTEC 74 rue de la Fédération 75015 PARIS.

Réunion en présentiel et déjeuner libre de 12h30 à 14h à la charge de chaque organisation.

Fin de commission 17h maximum

PROJET